



Autorisation d'exploitation d'image et de la voix d'enfants mineurs

Dans le cadre des spectacles du Festival Tintamarre, coréalisé par Vichy Culture, Musiques Vivantes, le Théâtre de Cusset et le Geyser de Bellerive-sur-Allier, vos élèves peuvent être photographiés ou filmés lors des représentations, ateliers ou activités liées au festival.

Ces images pourront être utilisées par les organisateurs à des fins de communication, de promotion et de valorisation du festival, sur tout type de support (presse, affiches, programmes, sites internet, réseaux sociaux...).

En signant ce document, vous :

☐ **Autorisez** à titre gratuit l'utilisation de l'image, de la voix, des créations musicales de tous les élèves de la classe de de M./Mme par les organisateurs du Festival Tintamarre.

☐ **N'autorisez pas** l'utilisation de l'image, de la voix, des créations musicales des élèves suivants :

-
-
-
-

de la classe de de M./Mme (suite à la demande effectuée aux parents des élèves concernés).

Cette autorisation concerne notamment le droit de représenter ou de faire représenter, de reproduire ou de faire reproduire en tout ou partie les photographies/film/prises de son, soit par les organisateurs du festival Tintamarre, soit par l'intermédiaire de tout tiers ou organismes autorisés par les organisateurs, par tous modes et procédés techniques connus ou inconnus à ce jour, notamment par voie de presse écrite, audiovisuelle, informatique, sur tous supports, et en tous formats, insérés ou non dans des documents audiovisuels, informatiques, multimédias, sites web intranet et internet, éditions graphiques sous toutes ses formes, etc., tant dans le secteur commercial que non commercial, public ou privé.

Fait à, le
Date et signature, précédées de « bon pour autorisation »